

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2019

N°2019-04-06

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 44  
Conseillers votants : 45

Dont pouvoirs : 9

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2019 et le 27 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Brossac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. Pierre BAUDET, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme SWISTECK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne - BARRET : M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - COTEAUX-DU-BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - MONTMERAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCCA Allain - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel - M. BARBOT Jean-Pierre - VIGNOLLES : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry - M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - M. DEAU Loïc (Reignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) a donné pouvoir à M. PROVOST Jean-Jacques (Barret) - M. MASSE Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac)

Etaients présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme IMBERT Pascale (Berneuil) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme Garneau Janine (Chillac) - M. BLUTEAU Jacky (Lachaise) - M. PETIT Bernard (Oriolles) - M ROBIN Eric (St Bonnet) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaients excusés :

M. DELETOILE Gérard (Baignes) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux), Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)- M. CHATELLIER Dominique (Barret) - M ELION Jean-Pierre (M. Brie sous Barbezieux), CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. DEAU Loïc (Reignac) - M. NAU Jean-Louis (Salles de Barbezieux) - M. DECELLE Guy (Val des Vignes) - M. VERGNON Philippe (Val des Vignes), M. LE FLOCH Gilles (Vignolles).

---

## **N°6 - Objet : Avis sur la nouvelle organisation des services des finances publiques en Sud Charente**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

### **Rappel du contexte :**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics a souhaité engager une démarche privilégiant « une réflexion globale, pluriannuelle, concertée et prenant en compte l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux mais aussi plus efficace ».

Le gouvernement indique vouloir souhaiter tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages (notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement de certaines tâches répétitives) pour refonder l'organisation et les actions territoriales différemment :

- d'un côté concentrer et dématérialiser les tâches non visibles par le public pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement, permettant à l'Etat de réaliser des gains de productivité sans dégrader la qualité du service public (comme le traitement des factures et des mandats par exemple)
- de l'autre apporter une offre de service nouvelle en augmentant très fortement les sites ou un accueil de proximité sera assuré, notamment dans les maisons France services ou dans les mairies, si les maires le souhaitent. L'extension de l'accueil sur rendez-vous améliorera la réponse apportée aux questions des contribuables. L'objectif est d'augmenter le nombre d'accueils de proximité de 30 % d'ici 2022.

En Charente, cela se traduira par une présence de la DGFIP dans 24 communes, soit 9 plus qu'actuellement, dont 8 de plus parmi les communes de moins de 3 500 habitants.

Le Président indique qu'il s'agit selon les services de l'Etat d'une première hypothèse de travail servant de point de départ pour une concertation très approfondie avec l'ensemble des parties prenantes et des élus et ayant vocation à évoluer.

Au-delà de la problématique de l'implantation géographique des sites, le projet porte par ailleurs sur une véritable réforme en profondeur du rôle des Trésoreries Publiques.

Concernant le territoire du Sud Charente (Communautés de Communes 4 B et Lavalette Tude Dronne), le projet prévoit :

- 5 accueils de proximité qui seront organisés au sein des actuelles Maisons de Services au Public et dont ni la fréquence d'accueil, ni même les services proposés ne sont connus et précisés. Ces accueils sembleraient destinés à tout public,
- la présence de Conseillers des Collectivités Locales qui seront présent au sein des locaux des sièges des Collectivités locales (Touvérac et Montmoreau). La fréquence de ces permanences n'est pas précisée.
- le maintien, sur la Commune de Barbezieux, des seuls services fiscaux.

Qu'il s'agisse des usagers ou des collectivités locales, ce projet s'apparente à une « diminution » des services publics de proximité pour les usagers (diminution des accueils) ou des Collectivités locales.

Concernant ce dernier point, Monsieur le Président signale que l'Association des Maires de France a saisi Monsieur Ministre de l'Action et des Comptes Publics pour solliciter l'arrêt immédiat des fermetures des trésoreries.

Cette demande est motivée :

- par les difficultés pratiques provoquées par cette nouvelle carte, notamment concernant les modalités de paiement des services publics par les usagers (gestion des fonds des régies),
- l'impact budgétaire de cette réforme, les charges induites étant transférées de l'Etat aux Collectivités Locales
- par la suppression d'un service de proximité,

Par ailleurs, concernant le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public, Monsieur le Président souligne la profonde inégalité dont le Sud est Charente est victime par rapport à d'autres territoires du Département.

Ainsi, alors que le Nord du Département voit le maintien de deux unités de services de gestion comptable (Ruffec et Confolens), sans explication ou logique aucune, les services de gestion comptable de Chalais et Barbezieux sont purement et simplement supprimés.

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public aggrave l'éloignement des services publics de proximité pour les citoyens,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public accentue les inégalités territoriales dont sont déjà victimes les territoires ruraux,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public induit une charge supplémentaire pour les Collectivités,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public est inégalitaire entre territoires du Département,

**Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- émet un avis défavorable au projet de nouvelle organisation des services des finances publiques en Sud Charente,
- autorise Monsieur le Président à négocier avec les services de l'Etat pour tenir compte des propositions qui seront faites par les élus locaux du Sud Charente dans le cadre de la concertation qui est engagée,

- autorise Monsieur le Président à lancer toutes les démarches nécessaires pour porter les propositions du territoire pour aboutir à une organisation des services des finances publiques en Sud Charente concertée et équilibrée.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... **28 JUIN 2019**  
Publié ou notifié le : ..... **28 JUIN 2019** .....  
Touvérac, le ..... **28 JUIN 2019** .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 28 juin 2019  
le Président,  
Jacques CHABOT.

